

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023 A 20H30

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Laurent BRUERE, Evelyne GAUTIER, Florence DEPUICHAFFRAY, Julien PALIN, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Jacky CORMIER, Romain BARRAULT, Didier BUTTIEU, Jacqueline ESTIVAL, Florence GAUTHIER, Nelly GUILLABEAU, Philippe DESIRE, Sylvie PITOU, Mathieu REDOUIN, formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Françoise BOISSE (qui a donné pouvoir à M. Joël, Laurence DANTAN, Maud LAMBERT, Charlotte LOISEAU, Alain RICHET, Joseph D'ORSO.

Madame Sylvie PITOU a été élue secrétaire.

Délibérations n ° 2023 – 57 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement : année 2021

Le Cabinet d'Etudes Dupuet, missionné par le conseil municipal, a présenté le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la commune déléguée d'Oucques. Celui-ci a été approuvé par le conseil municipal.

Délibération n ° 2023 – 58 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : Participation complémentaire des communes au financement de la compétence scolaire.

Après avoir validé le pacte financier le 27 Avril 2023, le conseil municipal accepte de verser une contribution complémentaire de 41 291,60 € à la communauté de communes pour la compétence éducative.

Délibération n ° 2023 – 59 :

Communauté de Communes Beauce Val de Loire : convention de mutualisation de personnel.

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition ponctuellement un agent du service technique pour les besoins de la communauté de communes et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation.

Délibération n° 2023 – 60 :

Communauté de communes Beauce Val de Loire – Relais Petite Enfance : convention d'occupation temporaire de la Salle Polyvalente

Le conseil municipal accepte de signer une convention avec la communauté de communes pour l'occupation de la salle polyvalente par le service Relais Petite Enfance lors des accueils des assistantes maternelles.

Délibération n° 2023 – 61 :

Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif

Suite à la démission d'un agent administratif, l'emploi d'adjoint administratif à 9/35^{ème} est supprimé.

Délibération n° 2023 – 62 :

Emploi Adjoint Administratif saisonnier : modification du temps de travail

Le conseil municipal décide de modifier le poste d'adjoint administratif contractuel à 28/35^{ème} et de l'augmenter à 32/35^{ème}.

Délibération n° 2023 – 63 :

Adhésion à la convention de participation « prévoyance proposée par le groupement des centres de gestion du Cher, d'Eure et Loir, de l'Indre et du Loir et Cher

Le conseil municipal décide d'adhérer au contrat prévoyance mis en place par le Centre de Gestion et maintien sa participation à hauteur de 7 € mensuel par agent proratisé au temps de travail.

Délibération n° 2023-64 :

Syndicat Val de Loire numérique : installation d'une borne Wi-Fi

Le conseil municipal accepte l'installation de borne Wi-Fi à destination des administrés par Val de Loire Fibre et le coût de maintenance sera de 103 €/an/borne.

Délibération n° 2023 – 65 :

Bâtiment grande rue : projet d'acquisition

Suite à la fermeture de plusieurs commerces, le conseil municipal demande le maintien des vitrines dans le centre bourg et souhaite que la commune fasse valoir son droit de préemption en cas de vente d'un bâtiment pouvant servir de commerce afin de maintenir une offre diversifiée sur la commune.

Délibération n° 2023 – 66 :

Acquisition de cartes cadeaux

La commune a travaillé en collaboration avec l'école Etic de Blois pour la réalisation du nouveau logo. Pour récompenser les étudiants lauréats, le conseil municipal décide d'offrir des cartes cadeaux pour une valeur de 400 €.

Délibération n° 2023 – 67 :

Personnel communal : cartes cadeaux

Le conseil municipal décide d'offrir des cartes cadeaux d'une valeur maximale de 100 € à chaque agent pour les fêtes de fin d'année.

Délibération n° 2023 – 68 :

Toilettes publiques : contrat de maintenance

Le conseil municipal décide de prendre un contrat de maintenance pour les toilettes publiques installées place du Petit Marché pour un coût annuel de 1 030 € HT par an comprenant 2 passages annuel.

Délibération n° 2023 – 69 :

Acquisition de robot tondeuse : participation du Club Union Petite Beauce

Comme prévu avec le Club Union Sportive Petite Beauce, le conseil municipal décide de demander une participation de 11 000 € au club pour son financement.

Délibération n° 2023 – 70 :

Association Les Archers Oucquois : subvention

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 700 € suite à la création de la nouvelle association de Tir à l'Arc sur la commune.

Délibération n° 2023 – 71 :

Festillésime 2023 – tarif du droit d'entrée

Afin de permettre à un maximum de personne d'accéder aux 2 manifestations organisées par la commune, le conseil municipal décide de fixer le tarif du droit d'entrée à 5 € pour toute personne de plus de 12 ans.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 9 Octobre 2023

Le Maire,

Joël NAUDIN

